

# Atelier Stationnement Coteau



# Atelier stationnement sur le Coteau

- ❑ Un travail sur le **stationnement** mais aussi :
  - sur la circulation
  - sur la sécurité
  - sur la signalétique
- ❑ 30 volontaires pour participer à la réflexion
- ❑ 4 réunions de travail (17/12/2018, 17/01, 28/01 et 11/02) sur le Coteau avec un nombre de participants allant de 17 à 25 personnes



- Au final, des recommandations pour améliorer la vie sur le Coteau

# Organisation de l'Atelier Circulation Coteau



Réflexions du groupe de volontaires :



Circulation -  
Signalétique –  
Stationnement

Echanges entre les  
participants et  
réflexions sur les  
objectifs



Support : Travail de synthèse de  
Gérard Najman



Nécessité de revoir l'ensemble pour  
mise en cohérence :



Circulation – Sécurité – Signalétique –  
Stationnement

# Matérialisation des thématiques sur carte du quartier Coteau – réunion du 17 décembre 2018

Les voies qui concentrent les plus grosses difficultés sont au nord de la commune :

**Rue Emile Zola :**

5 thématiques

**Bd de la Vanne nord :**

5 thématiques à l'extrémité nord, puis 2 thématiques

**Rue du Coteau :**

4 thématiques

**Tronçon Rue de la Citadelle (*entre le bd de la Vanne et la rue du Coteau*) :**

4 thématiques

**Rue des Vignes (*tronçon rue du Coteau - rue Félix Choplin*) :**

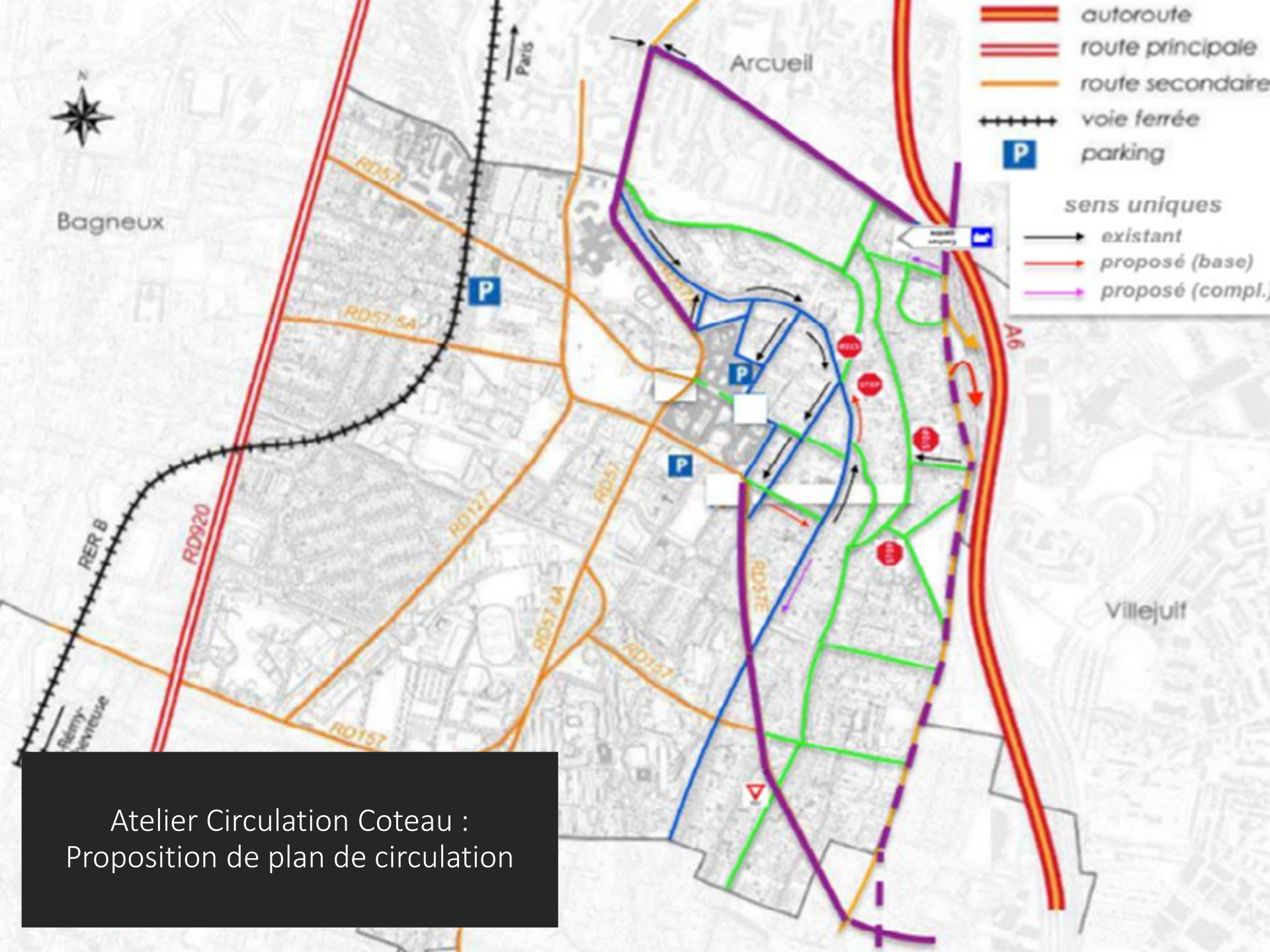
2 thématiques.



## Propositions à l'atelier du 11 février

### Point d'étape

1. Réduire le trafic de transit sur le Coteau en lien avec l'autoroute A6
2. Signalétique pour les poids lourds sur le Coteau
3. Améliorer la sécurité de la circulation et le cheminement des piétons
4. Hiérarchiser la voirie et implanter des panneaux STOP
5. Réaliser des comptages directionnels à des carrefours pour étudier les conséquences de certaines propositions
6. Mise en sens unique sur certaines portions de rue
7. Discussion avec les riverains de la rue Emile Zola, sentiers des Goischères et Defait de la mise en sens unique d'une portion de la rue Emile Zola
8. Etudier le tronçon du bd de la Vanne vers Arcueil, en concertation avec les habitants (cf réunion d'information de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre)
9. Augmenter la capacité de stationnement et rationaliser le marquage
10. Propositions pour le stationnement en centre ville (parkings et voirie)



Atelier Circulation Coteau :  
Proposition de plan de circulation



## Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février

### Point d'étape

#### Au titre de la réduction du trafic de transit du Coteau vers l'A6

- **Prise de contact avec l'Etat** pour autoriser les véhicules venant du sud de Cachan d'**utiliser la bretelle aménagée depuis la rue Gabriel Péri** pour les camions du chantier de la station IGR de la ligne 15.
- **Prise de contact avec la Ville d'Arcueil** pour discuter l'**interdiction aux véhicules de plus de 3,5 t de descendre la rue de la Citadelle** et des conséquences sur la rue du Colonel Fabien.
- **Réunions de concertation préliminaires à un travail** avec les services du Conseil départemental du Val de Marne responsable du réseau départemental et de toute la **signalétique**.
- **Extension de l'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5 t à tout le bd de la Vanne** : **accord de principe** à faire valider.
- **Organisation d'une réunion de concertation avec les riverains** de la rue Emile Zola, du sentier des Goischères et du sentier Defait sur la **mise en sens unique proposée d'un tronçon de la rue Emile Zola** (réunion organisée le 1er avril).



## Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février Point d'étape

### Au titre de l'amélioration de la sécurité de la circulation et des cheminements des piétons (à retenir)

- **Mise en sens unique du début de la rue des Vignes** dans le sens descendant de la rue de la Pléiade à la rue du Coteau (unanimité) : **accord**
- **Mise en sens unique montant de la rue Gaston Audat** (unanimité) : **la mairie l'étudie** dans le cadre de l'extension du groupe scolaire du Coteau.
- **Extension de la zone 30 à tout le Coteau** (unanimité) : **accord de principe**.  
Le Bureau d'études indique que cela peut avoir des conséquences sur la matérialisation des places de stationnement (à étudier).
- **Accord sur le passage piétons et le ralentisseur proposés** rue du Coteau et rue des Vignes (unanimité)





## Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février Point d'étape

### Au titre de l'amélioration de la sécurité de la circulation et des cheminements des piétons (à étudier)

- **Evolution de la rue Félix Choplin** : mise en sens unique envisagée mais non retenue compte tenu de ses conséquences (envoi d'un trafic supplémentaire soit sur la rue Gaston Audat si sens unique descendant, soit sur l'intersection problématique rue des Vignes-rue Etienne Dolet si sens montant).
- → à étudier en concertation avec l'atelier circulation du centre-ville
- N'a été proposée que l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 t.
- **Etude de la mise en sens unique de la rue des Vignes** (de la rue Gaston Audat vers l'avenue Léon Blum pour empêcher le trafic de transit) : cette étude, comme celle de la rue Félix Choplin nécessite des comptages directionnels aux intersections concernées.
- **Le principe de ces comptages est retenu** : il faut en déterminer les modalités.



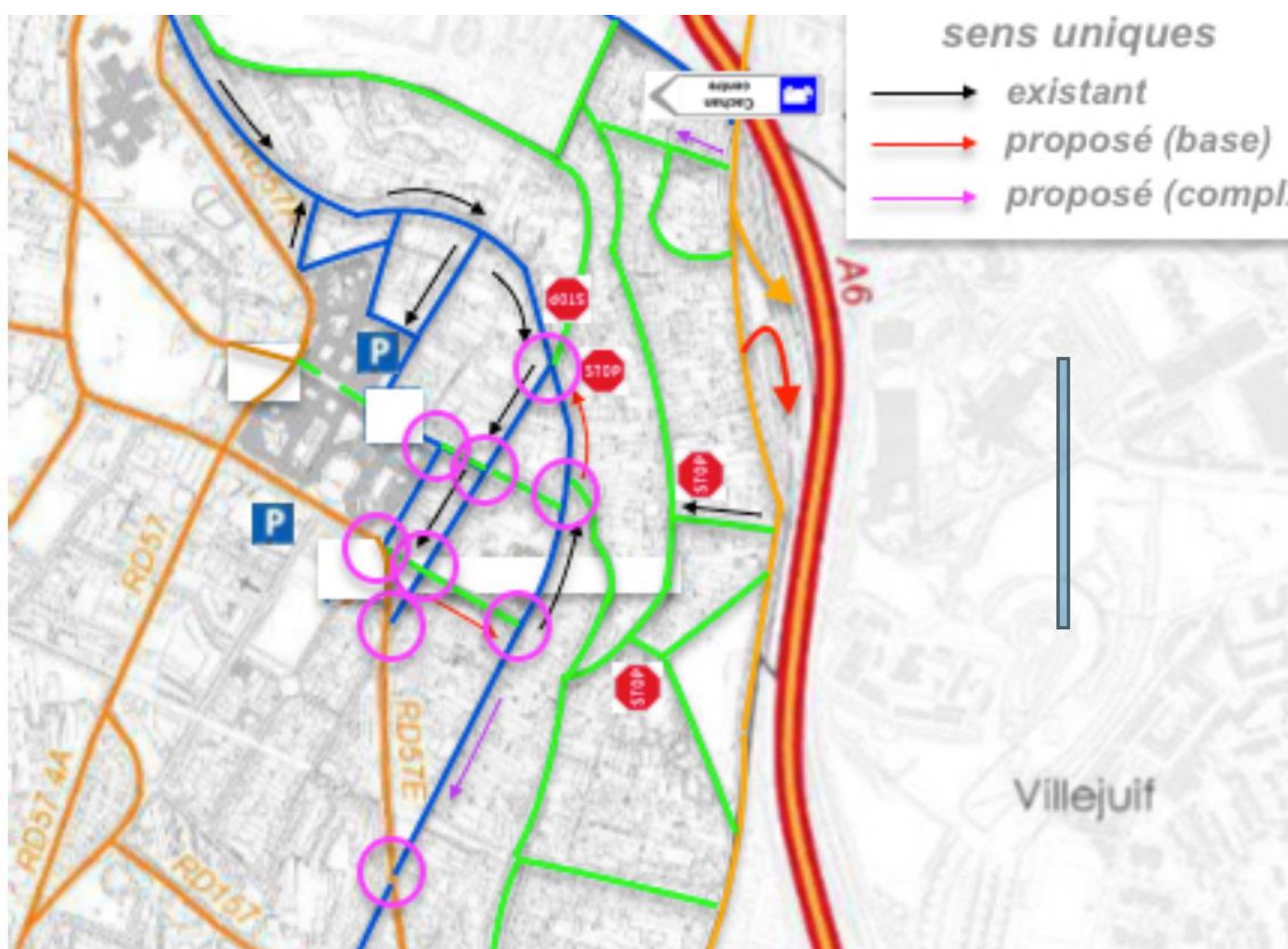
## Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février Point d'étape

### Au titre de la hiérarchisation de la voirie

- **Accord** sur les **panneaux STOP** et **balises de priorité proposés**
  - Rue du Panorama et rue Faure Beaulieu à l'intersection avec le bd de la Vanne (STOP)
  - Rue des Vignes et rue du Coteau à l'intersection avec la rue Etienne Dolet (STOP)
  - Allée des Hautes Bruyères à l'intersection avec la rue Gabriel Péri (STOP)
  - Bd de la Vanne à l'intersection avec l'avenue Léon Blum (balise)

# sens uniques

- existant
- proposé (base)
- proposé (compl)





# Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février

## Point d'étape

### Au titre du stationnement sur le Coteau

- **Problème de la flotte de taxis londoniens,**
- **Problème de la flotte d'une entreprise au 50 rue Gabriel Péri**
- **Manque de places de stationnement le soir :**
  - **dans le nord du quartier :** rue du Coteau, bd de la Vanne dans sa partie nord, rue Emile Zola, auxquelles il convient d'ajouter la rue de Rungis, le sentier des Goischères et le sentier Defait.
  - **rue des Vignes dans son ensemble.** La situation est particulièrement aiguë entre la rue de la Pléiade et l'intersection avec la rue du Coteau et la rue Etienne Dolet, là où la circulation est à double sens.
  - **rue Gabriel Péri autour des immeubles Cogedim et de l'immeuble Courbet.**
- **L'atelier ne recommande pas pour autant la mise en place d'une réglementation du stationnement résidentiel,** compliquée à mettre en place pour les visiteurs et impliquerait des moyens coûteux de contrôle.
- **Marquage complémentaire de places de stationnement sur voirie** à certains endroits seulement pour **éviter les verbalisations**



## Orientations prises à l'issue de l'atelier du 11 février Point d'étape

### Au titre de l'augmentation de capacité de stationnement

- **Création d'un stationnement en épi dans la trouée (9 m de large) qui mène du 58 rue Etienne Dolet à la promenade des Rives de Bièvre (unanimité) : pas d'accord de la mairie** → Le parking Hénouille est situé « à 100 m » : les gens, notamment les fidèles qui fréquentent la mosquée, peuvent aller y stationner et venir à pied.
- Les habitants indiquent que la distance à parcourir paraît plus grande que 100 m et les voitures stationnent jusque dans les arrondis de l'intersection des rues Etienne Dolet, Coteau et Vignes, créant des situations dangereuses. Ils insistent sur la possibilité d'implanter quelques places de stationnement en épi, pas sur toute la longueur de la trouée à vocation de circulation douce.
- **Création de quelques places de parking en haut de l'allée des Hautes Bruyères : pas de remarque**



## Stationnement en centre-ville Parkings Dumotel et Hénouille

- **Maintien de la gratuité des 2 premières heures** (unanimité) et réduction du tarif du premier quart d'heure supplémentaire à 0,50 € pour réduire l'effet couperet (demande majoritaire)
- **Demande unanime de pouvoir entrer dans ces parkings tous les jours au-delà de 21h** pour éviter que des véhicules ne stationnent de manière illicite dans les rues avoisinantes du centre-ville.



## Stationnement en centre-ville Voirie

**Création de quelques places réservées au stationnement-minute** (pour 20 minutes maximum) à proximité immédiate des générateurs de démarches de très courte durée. **Cette demande fait l'unanimité.**

Ces places devront être situées à proximité des horodateurs de stationnement et il sera demandé à l'utilisateur de prendre un ticket gratuit, non renouvelable.

Afin de réaliser cet objectif de rotation sur la voirie, l'atelier propose de mettre en place sur voirie une **tarification progressive au-delà de 30 minutes de stationnement** pour inciter les automobilistes à stationner gratuitement dans les parkings, par exemple :

- 1<sup>ère</sup> demi-heure : 1 € (comme actuellement)
- 2<sup>e</sup> 1/2h : 1,50 €, soit un total de 2,50 € pour une heure de stationnement
- 3<sup>e</sup> 1/2h : 2 €, soit un total de 4,50 € pour une heure et demie
- 4<sup>e</sup> 1/2h : 2,50 €, soit un total de 7 € pour deux heures
- 5<sup>e</sup> 1/2h : la différence pour atteindre 34 € (Forfait Post Stationnement actuel).